

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 septembre, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Pierre de BOUTRAY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre de BOUTRAY, M. Bruno GROYER, Mme Emmanuelle BOUET, M. Etienne GABARD, M. Jérôme GIRARDEAU, M. Gilles DUQUENOY, Mme Chantal SOYER, M. Martin ALEMANN, M. Thibaut HENRION, M. Alain LABBE.

Absent excusé :

Secrétaire de Séance : Mme Chantal SOYER

Monsieur de BOUTRAY, Maire, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 3 juillet 2024. Le Conseil Municipal n'émet aucune objection.

1. POINT SUR LE BUDGET :

L'ensemble des conseillers a eu connaissance des chiffres du budget. Aucune remarque importante n'a été faite.

2. POINT SUR LES TRAVAUX :

- 5 Kms de fossés ont été faits fin juillet.
- Sur le chemin de la Batardière, de la grave doit être déposés.
- Il reste des arbres à élaguer sur la place de l'église.

3. DELIBERATION CA et AFFECTATION DU RESULTAT :

La Sous-Préfecture nous a fait parvenir un courrier concernant des remarques sur les documents budgétaires. Il s'avère que sur la maquette du compte administratif ne figure pas les reports de l'exercice 2022.

Le conseil municipal vote l'annulation de la délibération d'approbation du CA et la délibération d'affectation des résultats 2023, en date du 15 avril 2024.

Après modification, le conseil municipal adopte la délibération du CA 2023 et la délibération de l'affectation du résultat.

4. DEFIBRILLATEUR :

Au vu de l'état de l'armoire du défibrillateur, il serait nécessaire de la changer. Une nouvelle nous est proposée à 369 HT. Nous devons nous renseigner auprès des pompiers pour des électrodes pour enfants.

5. STAGE SECRETAIRE DE MAIRIE RURALE :

L'université catholique d'Angers propose une formation en alternance pour secrétaire de mairie en milieu rurale. 5 communes du SIVT sont d'accord. Le coût de formation restant à la charge des 5 communes est de 2700 €. Sur l'année, il y aura 10 fois 15 jours. Le conseil discute beaucoup sur ce sujet : qui serait tuteur, quel serait le programme, ... Monsieur le Maire doit voir pour obtenir plus de détails.

6. QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le maire au nom de la commune va porter plainte à la suite de la rave party.
- La commune de Doué en Anjou nous a envoyé une convention nous demandant de régler une participation pour les enfants de notre commune qui fréquentent leurs écoles. Le conseil n'est pas d'accord. Nous devons leur écrire un courrier dans ce sens.
- Un concert gratuit aura lieu le 14 septembre à partir de 19 heures.
- Le samedi 28 septembre, il y aura un après-midi jeux à partir de 14 h 30 à la salle des fêtes pour les personnes de plus de 60 ans.
- Etat des lieux de la salle des fêtes : pour le mois de septembre : Pierre de BOUTRAY
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le prochain conseil est fixé au 9 octobre 2024 à 20 h 15.

Pierre de BOUTRAY

Bruno GROYER

Emmanuelle BOUET

Etienne GABARD

Jérôme GIRARDEAU

Gilles DUQUENOY

Chantal SOYER

Thibaut HENRION

Alain LABBE

Martin ALEMANN